



Motion XIIIe congrès - Défense des libertés syndicales !

mercredi 6 novembre 2019, par [Bariaud](#)



Les politiques libérales génèrent de plus en plus de maltraitements managériaux et organisationnels : la valse des réformes, les plans de fusion et de restructurations, de liquidation d'emplois et de postes, l'attaque contre tous les services publics et organismes d'utilité sociale ainsi que de leurs missions en constituent un indicateur agressif très fort.

Leurs conséquences sur les travailleur·ses et l'environnement constituent des dégâts qu'il leur est de plus en plus difficile de cacher (suicides dans le cadre professionnel, catastrophes sanitaires et industrielles...).

Parallèlement, la chasse aux militant·es syndicaux est ouverte puisqu'il s'agit d'essayer d'éteindre leurs voix et leur combat pour l'intérêt collectif, lequel passe par le respect des droits des travailleur·ses.

Après Toulon, Nantes, c'est au tour du secrétaire du syndicat CGT du Foyer de Jeunes Travailleurs de Lyon, secrétaire de l'union nationale CGT FIT.

Il est en procédure de licenciement sur accusations fallacieuses. L'inspection du travail lui a donné raison et l'employeur a fait appel de cette décision. La CGT avait posé les problématiques de travail et de non-respect des droits depuis 2013.

C'est sans compter toutes celles et ceux, qui, au quotidien subissent pressions, intimidations, répression, pratiques discriminatoires (en derniers exemples : le passage en conseil de discipline de la secrétaire académique de la Cgt Éducation Orléans-Tours ; le rappel à la loi du secrétaire général de l'Union locale de Chalon-sur-Saône dans le cadre de la manifestation du 1er mai).

La FERC CGT condamne toutes ces attaques et soutient résolument tous les camarades qui en sont victimes.

Le 13^{ème} congrès de la FERC-CGT, réuni à Carcans Maubuisson, appelle toutes les forces syndicales à défendre résolument ce qui ne doit pas être attaqué, négocié ou réduit : l'exercice syndical et la liberté d'expression, droits humains fondamentaux transcrits dans les conventions de l'OIT et déclinés en droit national.

Carcans Maubuisson, le 18 octobre 2019

Les politiques libérales génèrent de plus en plus de maltraitements managériaux et organisationnels : la valse des réformes, les plans de fusion et de restructurations, de liquidation d'emplois et de postes, l'attaque contre tous les services publics et organismes d'utilité sociale ainsi que de leurs missions en constituent un indicateur agressif très fort.

Leurs conséquences sur les travailleur·ses et l'environnement constituent des dégâts qu'il leur est de plus en plus difficile de cacher (suicides dans le cadre professionnel, catastrophes sanitaires et industrielles...).

Parallèlement, la chasse aux militant·es syndicaux est ouverte puisqu'il s'agit d'essayer d'éteindre leurs voix et leur combat pour l'intérêt collectif, lequel passe par le respect des droits des travailleur·ses.

Après Toulon, Nantes, c'est au tour du secrétaire du syndicat CGT du Foyer de Jeunes Travailleurs de Lyon, secrétaire de l'union nationale CGT FJT.

Il est en procédure de licenciement sur accusations fallacieuses. L'inspection du travail lui a donné raison et l'employeur a fait appel de cette décision. La CGT avait posé les problématiques de travail et de non-respect des droits depuis 2013.

C'est sans compter toutes celles et ceux, qui, au quotidien subissent pressions, intimidations, répression, pratiques discriminatoires (en derniers exemples : le passage en conseil de discipline de la secrétaire académique de la Cgt Educ'action Orléans-Tours ; le rappel à la loi du secrétaire général de l'Union locale de Chalon-sur-Saône dans le cadre de la manifestation du 1er mai).

La FERC CGT condamne toutes ces attaques et soutient résolument tous les camarades qui en sont victimes.

Le 13ème congrès de la FERC CGT, réuni à Carcans Maubuisson, appelle toutes les forces syndicales à défendre résolument ce qui ne doit pas être attaqué, négocié ou réduit : l'exercice syndical et la liberté d'expression, droits humains fondamentaux transcrits dans les conventions de l'OIT et déclinés en droit national.

Carcans Maubuisson, le 18 octobre 2019